

VALLON/INFO

Mairie de Vallon Pont d'Arc - 07150 - Tél. 04.75.88.02.06 - info@mairie-vallon.com

Directeur de la publication : Pierre PESCHIER - Rédaction : Mairie de Vallon Pont d'Arc - Impression en Mairie

■ Mécénat participatif pour la réhabilitation du Chastelas : où en sommes-nous ?

Grâce à vos dons effectués directement sur le site de la fondation du patrimoine ou à votre participation à la tombola organisée par l'association «Agenda 21-Vallon», nous avons pu récolter 6 595 €. Cette somme permettra de percevoir une subvention du conseil départemental dont nous ne connaissons pas encore le montant. Les travaux de réfection du mur de soutènement en pierre sèche commenceront en début d'année 2019.



Un grand merci à tous, inventeurs, associations, commerçants, agents municipaux et généreux donateurs !

■ Bientôt un Village d'Artisans d'Art à Vallon Pont d'Arc

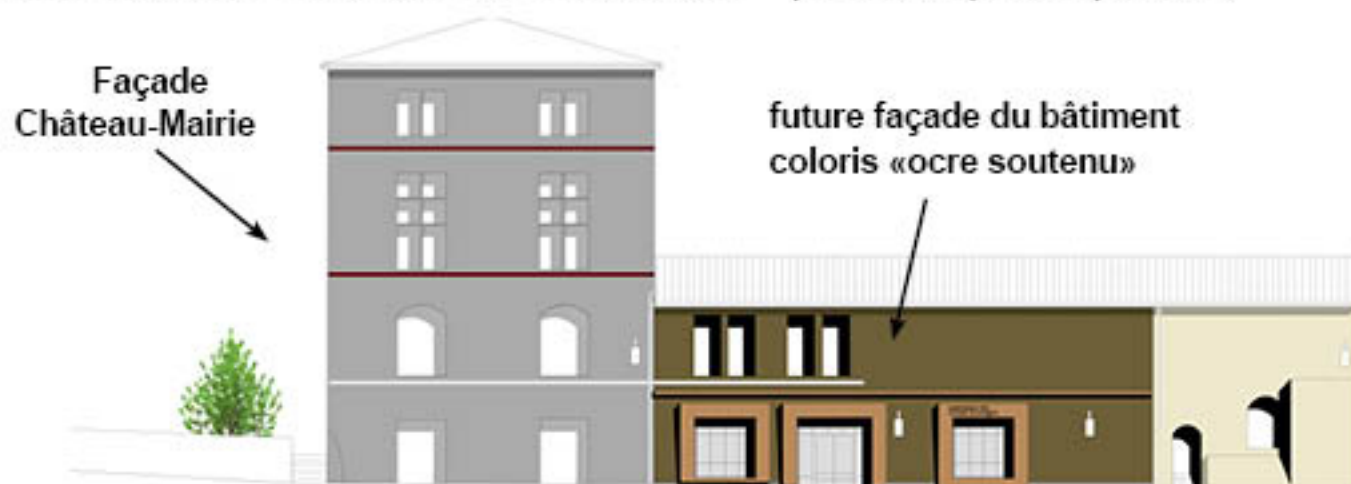
Les entreprises sont maintenant choisies, les travaux peuvent commencer : 4 ateliers de 30 à 50 m² vont être créés, ainsi qu'une salle d'exposition vente commune d'environ 45 m². L'appel à candidature des artisans est en cours jusqu'au 10 décembre.

Les artisans seront choisis par le comité de pilotage constitué d'élus de la Mairie de Vallon Pont d'Arc, de membres de l'association

«Agenda 21-Vallon» et de personnes de l'Agence des Métiers d'Art en janvier 2019. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet de la Mairie ou écrire à l'adresse suivante :

artisansdart@mairie-vallon.com

L'ouverture de ce Village d'Artisans d'Art est prévue au printemps 2019.



"Infos travaux"



Les trottoirs autour du Rond-point des Vignerons et le long d'Intermarché ont été réalisés.



Réalisation d'un trottoir Rue de la Leuzière et reprise intégrale de la voie et de l'impasse en enrobé. Des aménagements seront réalisés pour ralentir la circulation comme décidé lors de la réunion avec les riverains le jeudi 06 septembre 2018.



Les travaux de l'Espace Couvert Sportif avancent, la fin des travaux est prévue pour mai 2019. L'ouverture au public se fera dès que les finitions seront terminées et que les commissions de sécurité réglementaires auront donné leur feu vert.



Les travaux d'interconnexion en eau potable dans le Quartier des Mazes vont démarrer avant la fin de l'année.



La réfection d'une partie du toit de l'église a été réalisée cet automne.



Depuis 1950, les communes de Vallon Pont d'Arc et Primošten en Croatie sont jumelées. Un lieu public porte même le nom de «Square de Primošten» situé Route de Salavas.

Malgré toutes ces années, les liens entre ces deux communes n'ont jamais été rompus et une rencontre est prévue prochainement.



Travaux d'aménagement d'une voie piétonne et cyclable et réfection de la chaussée complète entre le Rond-point de Salavas et le Rond-point des Gorges : les enfouissements de réseaux sont en cours, les travaux de voirie et du réseau pluvial commenceront début 2019 et seront terminés en avril 2019.

Ces travaux sont réalisés conjointement entre le Département de l'Ardèche et la commune de Vallon Pont d'Arc.

Signalisation d'Information Locale (SIL)

La nouvelle SIL verra le jour pour la saison estivale 2019. Les activités concernées sont :

- * Services publics d'intérêt général (mairies, offices de tourisme, parkings, etc...).
- * Eléments de patrimoine et lieux de visite.
- * Garages automobiles et stations-services.
- * Hébergement et restauration (hôtels, villages de vacances, campings et restaurants).
- * Produits du terroir et artisanat (possible que pour les produits et fabrications artisanales et dont la production est locale ; la vente s'effectue nécessairement sur le lieu de production).
- * Activités viticoles (sont autorisés sur les lieux de production : châteaux, exploitations viticoles et les caves coopératives).

La procédure d'adressage se poursuit ...

Comme évoqué dans le Vallon Magazine N°5 du mois de juin 2018, les procédures de classement des voies communales et d'adressage se poursuivent.

Le classement des voies permet de déterminer qui est le gestionnaire de l'entretien et quelles sont les modalités et les dotations :

- Voie communale : gestion de l'entretien par la communauté de communes
- Rues et place : gestion de l'entretien par la commune
- Chemins ruraux : domaine privé de la commune, pas d'obligation d'entretien
- Chemins d'exploitation : entretien à la charge des propriétaires riverains



Ce travail fastidieux de classement et de dénomination de voie étant désormais achevé, la partie «adressage» en relation avec l'Etat a commencé.

Pendant un mois le cabinet Geo-siapp, accompagné d'un agent des services techniques, va géolocaliser sur le terrain l'entrée de chaque habitation et la rapprocher des renseignements existants des différents services de l'Etat.

Vous serez peut être sollicités pour des renseignements complémentaires.

Ce travail de repérage sur le terrain sera terminé fin décembre. La numérotation actuelle sera vérifiée, les incohérences traitées et des adresses (n° et noms de rues) seront attribuées aux habitations n'en possédant pas. Après tous les recoupements nécessaires avec les services compétents, les habitants concernés se verront remettre un certificat d'adressage (courant mars 2019).

Droits et obligations des riverains en matière de voirie

Un groupe de travail composé d'élus et d'agents de plusieurs communes de notre communauté de communes a élaboré un règlement de voirie.

Il a été adopté en conseil communautaire le 13 septembre 2018 et par chaque conseil municipal des 20 communes (le 12 septembre 2018 à Vallon Pont d'Arc).

Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers.

Il traite également des droits et obligations des riverains.



Par exemple, l'hiver arrivant, ce règlement (chapitre 1 - article 8) rappelle que chaque riverain doit déneiger et traiter le verglas du trottoir sur le long de sa façade. Il en est de même pour le désherbage et le nettoyage le reste de l'année.

Ce règlement de voirie est consultable à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet : www.mairie-vallon.com / rubrique «Mairie» «Documents réglementaires».



Bienvenue

Mme Sandra ETIENNE - Secrétaire Générale



Diplômée d'une licence de droit de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Sandra a commencé sa carrière dans la Fonction Publique Territoriale à la Mairie de Lapalud en 2002.

Elle exerce ensuite à la Mairie de Saint Just d'Ardèche en 2006 au poste de Secrétaire de Mairie jusqu'au 1^{er} octobre 2018 où, suite à une mutation, elle rejoint l'équipe municipale de Vallon Pont d'Arc en tant que Secrétaire Générale.

Elle est la responsable hiérarchique de tous les agents communaux.

Toujours en lien avec les élus, elle participe au suivi des dossiers et veille au bon fonctionnement de la collectivité.



Le recensement se déroulera à Vallon Pont d'Arc du 17 janvier au 16 février 2019.

Durant cette période, 8 agents recenseurs, recrutés par la Mairie, se présenteront chez vous munis de leur carte officielle. Ils vous remettront la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous laisseront les questionnaires papier à remplir qu'ils viendront ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Le recensement est obligatoire.

Attention : le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Il permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Plus d'infos : www.le-recensement-et-moi.fr

Informations utiles pour la patinoire

* 2 € le ticket pour la location de patins sans limitation de durée (en cas de forte affluence, la durée des séances pourra être réduite à 30 minutes) ou 10 € le carnet de 10 tickets

* Le port des gants est obligatoire pour tous et le port du casque conseillé pour les enfants

* Accès à partir de 3 ans, et/ou de la pointure 26/27

* Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte

* Accès uniquement en patins

* Patinoire fermée en cas de pluie

A noter à vos agendas !!!

De nombreuses animations sont prévues pour ces fêtes de fin d'année : «Foire de Noël» le 02 décembre et «Village de Noël» du 02 décembre au 06 janvier avec patinoire, chalets, concerts, ateliers créatifs, repas à thème, ... (découvrez le programme complet ci-joint, également sur le site internet de la commune ou sur la page facebook de la Mairie).

D'autres événements auront lieu d'ici l'année prochaine :

Vendredi 30 novembre à 18h, salle des fêtes : **Assemblée Générale du Raid Nature du Pont d'Arc**

Lundi 03 décembre à 18h30, salle des fêtes : **Réunion publique** sur la collecte des ordures ménagères en 2019 organisée par la Communauté de Communes (dépliant ci-joint)

Jeudi 06 décembre à 18h30, 1^{er} étage de la Mairie : **Conseil Municipal**

Samedi 08 décembre à 12h, salle des fêtes : **Repas des aînés** offert par le CCAS et la Mairie

Samedi 15 décembre de 10h30 à 12h, bibliothèque municipale : **atelier peinture «apprendre à dessiner des personnages de Noël»** proposé par l'association Le Vallon des Livres (à partir de 8 ans)

Mardi 08 janvier à 18h30, salle des fêtes : **cérémonie des vœux de la Municipalité**